FORMULAIRE D’INTRODUCTION D’UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE HANDICAP ET D’AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

**Date limite et modalités pour le dépôt du dossier :**Au plus tard pour le 15 novembre de l’année académique ou avant le 1er dixième de la première UE suivie au cours du cursus annuel.

Document à envoyer à : [audrey.perez@institut-prigogine.be](mailto:audrey.perez@institut-prigogine.be) avec en copie [secretariat@institut-prigogine.be](mailto:secretariat@institut-prigogine.be)

# Informations générales

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom, prénom |  | |
| Date de naissance |  | |
| Téléphone : |  | |
| Mail IIP |  | |
| Cursus, UE(s) |  | |
| Année académique |  | |
| Il s’agit d’une première demande | | Il s’agit d’une demande de renouvellement |

# Aménagements raisonnables demandés

Précisez ci-dessous le type d’accompagnement souhaité (décrivez les aménagements raisonnables dont vous auriez besoin afin de mener à bien votre projet d’études).

|  |
| --- |
|  |

# Documents à fournir

Vous donnez accès aux informations nécessaires, contenues dans votre dossier pour les besoins liés à votre statut et à votre accompagnement et vous acceptez que celles-ci soient traitées par l’établissement.

Afin que votre dossier soit complet et recevable, vous devez joindre à ce document :

* soit la décision d’un organisme public (AVIQ, SPF Sécurité sociale, etc.).
* soit un rapport circonstancié établi par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire datant de moins d’un an au moment de la première demande d’aménagement raisonnable dans un établissement d’enseignement supérieur.
* à titre informatif, les aménagements raisonnables dont vous avez bénéficié pendant vos études secondaires.
* tout autre document probant.

Date : Signature de l’étudiant(e) :